



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1120-2023

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance extraordinaire du 19 décembre 2022, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1120-2023 CONCERNANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 645 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES À L'INTERSECTION DE LA RUE DU DIAMANT, DU BOULEVARD PIERRE-LAPORTE ET DU BOULEVARD DE L'INNOVATION**

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 14^e jour de mars 2023.

La greffière,

Eve-Marie Préfontaine, avocate
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques